

de l'École d'apprentissage à l'École technique

★ ★ ★ ★ ★ HISTORIQUE ★ ★ ★ ★ ★

C'est sur proposition du camarade BRIAT, et après une étude de plusieurs mois d'une Commission spéciale, que l'Assemblée Générale du 17 Mai 1914 décida la fondation d'une école d'apprentissage dans l'atelier social.

Cette décision de l'Association répondait au besoin qu'éprouvait celle-ci : «remplir ses devoirs envers la jeunesse et faciliter en même temps pour l'atelier social, le recrutement de jeunes travailleurs ayant reçu une solide instruction professionnelle».

Les évènements d'Août 1914 s'opposèrent à la réalisation immédiate du projet. Celui-ci fut repris dès la construction, en 1916, du nouveau bâtiment en bordure de la rue Charles Fourier.

Pendant les premiers mois de 1917, la Commission ayant pris toutes les mesures nécessaires, l'école d'apprentissage fut ouverte le 1er Octobre 1917 avec un contingent de 11 élèves de première année.

Les fonctions de chef d'atelier-instructeur furent confiées à un associé. Outre les travaux manuels, les élèves suivirent des cours théoriques. Au 1er Octobre 1918, les élèves de l'année précédente passèrent en 2ème année et 11 élèves furent à nouveau admis en 1ère année. Dès 1918, une distribution de prix, en espèces, fut faite en fonction des notes des élèves (entre 10 et 50 F).

En 1919, les élèves de 2ème année furent répartis dans les ateliers de fabrication pour y poursuivre leur instruction technique. En 1ère année, 10 nouveaux élèves vinrent compléter l'école dont l'effectif était de 32 élèves.

Selon la règle établie dès l'ouverture de l'école, les élèves de 3ème année sont avisés en temps utile qu'ils doivent à la fin de leur apprentissage rechercher un emploi dans les autres entreprises de la Ville. Ils pourront ainsi se perfectionner. En Octobre 1920, les élèves de 3ème année quittent l'école et, avec le concours des membres de l'Association, trouvent assez facilement un emploi.

L'école fonctionne d'une manière satisfaisante et les dépenses de celle-ci s'élèvent à 25 000 F par an environ. C'est une charge assez lourde pour l'Association qui assure la totalité du financement.

C'est le 8 Décembre 1922, et par un arrêté du Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement Technique que l'école fut reconnue par l'État comme pouvant assurer l'apprentissage des jeunes gens en utilisant sa propre taxe d'apprentissage.

Des aides des Pouvoirs Publics, du Conseil Municipal de Paris, du Conseil Général de la Seine, du Secrétaire d'État de l'Enseignement Technique apportent un témoignage de l'intérêt porté à la jeune école.

En 1923, il est convenu que 30 % au moins des élèves doivent appartenir à des familles étrangères à la Profession. Cette année là, le Ministre adresse ses félicitations à l'Association pour les excellents résultats obtenus.

A la fin de Septembre 1927, un premier bilan moral est établi : 104 élèves ont été admis, 77 élèves ont terminé leurs trois années, 52 ont fait une demande d'adhésion à l'Association, et 13 occupent un emploi dans les ateliers.

Les chefs de service de plusieurs entreprises, à cette époque, ont à maintes reprises félicité les jeunes ouvriers pour leurs connaissances et leurs aptitudes.

En 1931, sur la demande de la Direction de l'Enseignement Technique, il est convenu que les élèves se présenteront, après leur 3ème année, au Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) prescrit par la Loi du 25 Juillet 1919. Sur 10 élèves présentés, 6 sont reçus. Il est décidé de renforcer les cours théoriques responsables de ce résultat.

Le camarade instructeur prenant sa retraite, un jeune associé est choisi par la Commission pour le remplacer à ce poste.

C'est au mois d'Octobre 1932 que l'école est installée dans les locaux plus spacieux qui lui sont réservés au 4ème étage du nouveau bâtiment C.

En 1933, l'école a reçu depuis sa fondation 165 élèves, dont 134 ont effectué leurs trois années.

L'école fonctionne ainsi jusqu'en 1951. A cette époque, l'Association se spécialise principalement dans la téléphonie et de ce fait, a besoin d'électromécaniciens. Les programmes sont donc modifiés et les élèves préparent en trois ans le CAP d'électromécanicien, ainsi que celui de mécanicien de précision.

Des bourses sont également attribuées aux meilleurs élèves afin qu'ils puissent poursuivre une 4ème année dans certaines spécialisations d'autres établissements.

En 1968, l'Éducation Nationale crée un BEP d'électrotechnicien plus théorique que le CAP et qui se prépare en 2 ans.

La Commission, après étude de son programme, décide de préparer ce BEP et de ce fait abandonne le CAP de mécanicien de précision.

Ce programme est réalisé en 36 heures par semaine dans les écoles techniques d'État. L'Association maintient les 40 heures, ce qui permet de renforcer ou d'aménager des cours annexes.

En 1969, il n'y a donc pas de recrutement de jeunes, et c'est en 1971 que nos premiers élèves se présentent au BEP, ainsi qu'au CAP d'électromécanicien. Il y a cette année-là 9 élèves reçus à ces 2 examens sur 10 candidats présentés.

Pendant ce temps, la Commission, pour répondre aux besoins sans cesse croissants de notre Société en techniciens plus spécialisés et qualifiés, crée une 3ème année. Cette 3ème année prépare à un diplôme d'agent technique de commutation électronique reconnu par l'A.F.P.A. jusqu'en 1976, et reconnu ensuite par la F.I.E.E.

C'est en 1973, et à la demande de la Commission, que l'école d'apprentissage de l'A.O.I.P est reconnue école technique privée de l'A.O.I.P, par l'Éducation Nationale.

Jusqu'en 1978, tous les élèves sont placés à l'A.O.I.P. Les responsables des services qui reçoivent ces jeunes gens dans leurs effectifs sont très satisfaits des connaissances et aptitudes de ceux-ci.

Les évènements de 1979-1980 dus au passage brutal des P.T.T à la Téléphonie électronique posent des problèmes d'emplois à l'A.O.I.P. Cette année voit les jeunes sortis de 3ème année embauchés sous contrat à durée limitée pour leur permettre de trouver un emploi.

Dès 1980, le programme de cette dernière année est modifié.

Il n'est en effet plus question de continuer à former des techniciens en commutation électronique que l'A.O.I.P ne peut employer. Il est donc mis sur pied un nouveau programme d'automatisme électronique.

La rentrée de Septembre 1980 vient de voir le 786ème élève rentrer en 1ère année de notre école technique.

★ ★ ★ ★ ★ L'ÉCOLE D'AUJOURD'HUI ★ ★ ★ ★ ★

Les résultats obtenus par notre école en Juin 1980 sont encourageants.

En 2ème année, les 14 élèves présentés au BEP et au CAP ont tous été reçus à ces 2 examens.

En 3ème année, les 7 élèves présentés à l'examen de commutant ont tous été reçus.

Ces résultats ne sont pas le fait d'une année exceptionnelle, mais de ceux réalisés également les années précédentes, ce qui montre le sérieux de l'enseignement dirigé actuellement par trois jeunes professeurs associés (Messieur LEU, CARRÉ et LACAZE).

En 1980, les élèves sortis de notre école sont placés à l'extérieur. Ceux-ci sont rapidement remarqués et appréciés pour leurs compétences et leur bon esprit.

Mais la nouvelle formation mise en place doit permettre de pouvoir intégrer à terme ces élèves dans les différentes Divisions de l'Entreprise.

La Direction, ainsi que la Commission de Gestion de l'école technique privée de l'A.O.I.P se préoccupent :

1 - D'assurer sa continuité en garantissant une rentrée de taxes d'apprentissage nécessaires à son fonctionnement.

2 - De rester dans l'esprit de sa création :

- évolution technique constante suivie en fonction des orientations prises par l'A.O.I.P,

- donner à des jeunes la possibilité de bénéficier d'un acquis de connaissance dans les meilleures conditions,

- d'intégrer ces techniciens spécialisés pour enrichir le potentiel technique et ouvrier de la Coopérative, ou de les placer à l'extérieur pour compléter leur expérience professionnelle du monde ouvrier jusqu'au jour où ils viendront rejoindre les rangs du mouvement coopératif.

Ces jeunes, qui représentent à l'extérieur l'image de marque de l'A.O.I.P et qui peuvent être appelés à tenir des postes importants, sont et seront les messagers d'une coopérative qui leur aura transmis son savoir, ses compétences et son sérieux.

La Commission de Gestion de l'École Technique